

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize octobre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Date de la convocation :

Secrétaire de séance :

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association AMAP pour l'organisation de la Fête de la Soupe.**

L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) de Bernay joue un rôle clé dans le développement d'une agriculture locale, respectueuse de l'environnement, et dans la promotion des circuits courts. En lien direct avec les producteurs locaux, l'AMAP contribue à sensibiliser la population aux enjeux de l'agriculture durable et de l'alimentation saine.

Dans le cadre de ses actions, l'AMAP organise chaque année la Fête de la Soupe, un événement convivial et intergénérationnel qui permet de valoriser les légumes locaux fournis par les producteurs partenaires et de promouvoir une alimentation de saison.

Afin d'assurer le bon déroulement de cet événement et de couvrir une partie des frais d'organisation (achat de matériels, ingrédients, outils de communication, etc.), l'AMAP a sollicité une subvention exceptionnelle auprès de la municipalité.

En raison de l'intérêt général de cette manifestation et de sa contribution à la promotion des produits locaux, de l'agriculture paysanne, et à la cohésion sociale, il est proposé d'accorder à l'AMAP une subvention exceptionnelle de 200 euros.

- **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Tracteur Pulling pour les 40 ans de l'association**

L'association Tracteur Pulling, acteur majeur dans la vie sportive et associative de notre commune, a célébré cette année son 40ème anniversaire. Depuis sa création, elle s'est distinguée par son dynamisme et son implication dans l'organisation d'événements locaux et régionaux, en particulier dans le domaine du "tracteur pulling", une discipline emblématique qui combine passion mécanique, esprit de compétition et animation populaire. Afin de soutenir cette manifestation exceptionnelle et les 40 ans d'engagement de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatifs aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,
Vu le budget 2024,
Vu les demandes de subvention exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association AMAP pour l'organisation de la Fête de la Soupe.
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Tracteur Pulling pour l'organisation des festivités liées à ses 40 ans

Pour copie certifiée conforme